



Mission pour les  
Initiatives Transverses et  
Interdisciplinaires

## Défi Ecosystèmes urbains

Appel à projets 2019

En 2050, 75% de la population mondiale vivra en zone urbaine. Ceci génère des problématiques majeures à plus d'un titre : écologique (dénaturation des sols, pollution des eaux et de l'air, évolution et menaces sur la biodiversité...), technologique (gestion des déchets, distribution énergétique, circulation des biens et des personnes...), sociale (qualité de vie, extension des zones d'habitat, cohabitation des populations...). Ainsi, la ville peut être considérée comme un écosystème complexe en évolution rapide et se développant à travers des dynamiques sociales, spatiales, écologiques et des processus technologiques fortement liés entre eux. Cette notion d'écosystèmes urbains ne doit cependant pas faire oublier à quel point les villes sont dépendantes de l'environnement dans lequel elles s'insèrent, dans le cadre de relations qui méritent également d'être étudiées. Le fait que la pollution ne connaisse pas les frontières vient ici rappeler combien les politiques locales sont dépendantes d'un milieu de vie largement globalisé. Comprendre la complexité urbaine et imaginer les clés d'un développement respectueux de l'environnement, de la qualité de vie des habitants et de la fourniture des services écosystémiques est aujourd'hui un enjeu prioritaire.

Dans cet objectif, la MITI ouvre un appel à projets dont l'objectif est de favoriser l'expression des recherches apparentées à une écologie urbaine entendue de façon large, pour projeter la ville du futur face au changement climatique et autres changements globaux. Il vise à renforcer les approches interdisciplinaires qui participent à la modélisation des écosystèmes ou au développement d'approches renouvelées travaillant sur la préservation des équilibres, en envisageant les différentes dimensions (techniques, sociales, écologiques, économiques et politiques).

### Critères d'éligibilité

- Le porteur du projet doit être **un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire appartenant à une unité du CNRS**.
- La demande budgétaire ne doit pas excéder **30 k€** et seul un petit nombre de projets pourront être financés à cette hauteur sur justification détaillée du budget. Elle ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet** ; les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte. Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé. À titre exceptionnel, une gratification de stage (3 à 6 mois) pourra être accordée.
- L'**accord du directeur d'unité** du porteur est requis.
- L'**interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.

### Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2019 et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur les engage pour l'ensemble des partenaires.
- Le projet peut impliquer des partenaires étrangers mais ces derniers ne peuvent pas être financés.
- Le stagiaire éventuel est recruté par une unité CNRS. Sa convention de stage est établie par la Délégation Régionale dont il dépend. Les crédits correspondant étant directement notifiés à la DR, il est inutile de comptabiliser le montant de la gratification de stage demandée dans le budget global du projet scientifique.
- Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après évaluation par le comité scientifique et selon le budget de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires.

### Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS. Bien que le détail des expertises ne soit pas communiqué aux candidats après la réunion d'arbitrage, un retour pourra être obtenu auprès du responsable scientifique de l'action.

### Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2019. Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution au début de l'année 2020, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2019.

---

### **Pour déposer une candidature**

Le porteur du projet doit déposer sa candidature sur l'application [SIGAP](#) :

- Sélectionner l'appel à projets « Défi Ecosystèmes urbains - AAP 2019 »,
- Télécharger la trame du formulaire de candidature si besoin (le formulaire de candidature est également disponible [sur le site de la MITI](#)), puis cliquer sur « Candidater »,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne,
- Joindre le formulaire de candidature complété et signé par le directeur d'unité en pièce jointe (le document doit être en format PDF),
- Enregistrer et transmettre. L'ensemble du questionnaire et la pièce jointe pourront être modifiés jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

**Date limite de dépôt des candidatures : mardi 22 janvier 2019 à midi.**

Contacts : Anne Marie Gué (responsable scientifique) et Anaïs Overney pour la [Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires](#)